

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS99/11
25 septembre 2000

(00-3841)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – DROIT ANTIDUMPING SUR LES SEMI-CONDUCTEURS POUR MÉMOIRES RAM DYNAMIQUES (DRAM) DE UN MÉGAOCTET OU PLUS, ORIGINAIRES DE CORÉE

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 21 septembre 2000 et adressée à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Dans le contexte de la poursuite des entretiens bilatéraux en vue de trouver une solution mutuellement acceptable pour les parties, la Corée a demandé au Groupe spécial de suspendre ses travaux, y compris la publication de son rapport intérimaire, "jusqu'à nouvel ordre", conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord. Le Groupe spécial a accédé à cette demande dans une lettre adressée aux parties le 21 septembre 2000.
